

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.089

Service public de
mobilité et de
transports collectifs
de GrandAngoulême -
Service de transports
collectifs Réseau Vert
: harmonisation
tarifaire

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Catherine PEREZ à Philippe LAVAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Danielle BERNARD

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02.089**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

SERVICE PUBLIC DE MOBILITE ET DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE GRANDANGOULEME - SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS RESEAU VERT : HARMONISATION TARIFAIRE

Le Réseau Vert est une ligne de transports collectifs qui dessert la zone d'activités des Montagnes ainsi que les territoires d'Angoulême, de Brie et de Champniers. Ce service de transports est intégralement situé sur le périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boème Charraud, Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle agglomération créée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, est devenue responsable de l'organisation de cette ligne de transports collectifs :

- elle décide du niveau de service à offrir pour répondre au mieux au besoin de déplacements des usagers
- elle fixe les tarifs et leurs évolutions
- elle détermine la politique de renouvellement et de développement des matériels et équipements de signalisation des arrêts en accord avec les autres collectivités concernées
- elle verse en contribution forfaitaire au délégataire CITRAM en charge de la gestion du service dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu pour la période 2015/2024.

Le service public de mobilités et de transports collectifs de GrandAngoulême est donc désormais constitué des services exploités par la STGA et de la ligne Réseau Vert exploitée par CITRAM. Pour accompagner cette évolution et affirmer la volonté d'un seul et unique service public de mobilités et de transports collectifs à l'échelle du pôle urbain, GrandAngoulême a mis en place dès le 1^{er} janvier 2017 la gratuité des correspondances entre les lignes STGA et la ligne Réseau Vert. En lien avec cette mesure, et dans un objectif de mise en cohérence, il apparaît comme nécessaire de procéder à une harmonisation des tarifs du service public de transports collectifs.

Afin de garantir l'équilibre financier de la politique de mobilités et de transports collectifs de GrandAngoulême, et de pouvoir étudier à moyen terme une adaptation des offres de transports collectifs, il est proposé d'harmoniser les tarifs commerciaux sur la base de la grille tarifaire des lignes exploitées par la STGA. Les tarifs scolaires feront l'objet d'une harmonisation ultérieure.

L'harmonisation des tarifs combinée à la gratuité des correspondances va permettre aux usagers d'accéder à une offre de transport étoffée (48 lignes irrigant 18 communes) à un coût optimisé :

- en 2016, le coût d'un déplacement via la ligne Réseau Vert puis une ligne STGA s'établissait à 1€70 (tickets), à 35 € pour les 18/25 ans (abonnés) et à 40 € pour les +26 ans (abonnés).
- en 2017, après mise en cohérence des tarifs, le coût de ce même déplacement s'établit à 1,40 € (tickets), à 21,80 € pour les 18/25 ans (abonnés) et à 35,70 € pour les +26 ans (abonnés).

Cette harmonisation est aussi l'occasion de mettre en place un tarif préférentiel pour les jeunes de moins de 26 ans qui utilisent régulièrement la ligne Réseau Vert. En effet, jusqu'à présent, les utilisateurs réguliers de la ligne du Réseau Vert (abonnés) n'avaient accès qu'à un seul tarif à 23 €. Il est donc proposé de créer un abonnement 18/25 à 21,80 €.

Considérant que le service public de transports collectifs de GrandAngoulême doit être équitable vis à vis de tous les usagers,

Considérant que la politique de mobilité et de transports s'inscrit dans un territoire solidaire,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose :

DE MODIFIER, à compter du 1^{er} mars 2017, les tarifs relatifs à la ligne Réseau Vert selon la grille tarifaire ci-jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 février 2017	<u>Affiché le :</u> 17 février 2017

**SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE GRANDANGOULEME
LIGNE RESEAU VERT – GRILLE TARIFAIRE**

		TARIFS TTC au 1^{er} mars 2017
TICKETS	1 voyage	1€40
	2 voyages correspondance STGA	-
	Carnet de 10 voyages	9€80
ABONNEMENTS	18/25 ans / abonnement mensuel	21€80
	18/25 ans / abonnement mensuel correspondance STGA/Réseau vert	-
	+26 ans / abonnement mensuel	35€70
	+26 ans / abonnement mensuel correspondance STGA/Réseau vert	-